

Les CAUE – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement – ont été créés par la loi sur l'architecture n° 77-2 du 3 janvier 1977, avec pour objectif l'égalité d'accès au service et la continuité d'une offre originale, à la fois culturelle, pédagogique et de proximité.

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, ce qui les conduit à exercer quotidiennement les missions suivantes :

- informer, sensibiliser, les citoyens, les agents et élus des collectivités territoriales;
- conseiller les particuliers désireux de construire ou de rénover, les collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement;
- former les maîtres d'ouvrage publics, les professionnels architectes, artisans, les enseignants...

**Les CAUE sont un acteur de la solidarité territoriale, entre espaces urbains et ruraux, entre acteurs publics et privés.**

Investis d'une mission d'intérêt général, les CAUE interviennent sur le territoire départemental, dans une dynamique d'expertise à géométrie variable. Mobilisant un réseau de 1 300 experts, pour la plupart architectes, urbanistes ou paysagistes, mais aussi énergéticiens, documentalistes, les CAUE sont des lieux de ressources et de dialogue uniques dans

les territoires, entre les représentants de l'Etat, les élus, les maîtres d'œuvre privés, les professionnels du cadre de vie, et la société civile.

- En 2013, les 92 CAUE et 11 Unions régionales CAUE, couvrent 93 % de la population française par un réseau de 1 300 experts.

**Les CAUE mettent en œuvre un service public de proximité, au travers des conseils donnés aux particuliers et des actions de diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère**

Le conseil aux particuliers des CAUE est un instrument irremplaçable d'écoute et de compréhension, qui garantit l'accès de tous à une compétence professionnelle.

Les CAUE délivrent un conseil indépendant, dégagé de tout intérêt dans la maîtrise d'œuvre, aident à la formulation des projets et favorisent les conditions d'une juste commande au secteur privé.

Les CAUE, au plus près du terrain et de tous les acteurs de proximité, permettent les conditions d'un

débat apaisé et constituent un contre-feu utile à l'inflation contemporaine des recours.

Par leurs interventions, mais aussi par leurs actions de sensibilisation et d'animation du débat public, les CAUE participent à la pédagogie auprès des citoyens.

- Tous les CAUE font du conseil au particulier
- 87 546 conseils aux particuliers ont été délivrés en 2012
- 1 125 actions ont été réalisées en milieu scolaire
- 241 expositions ont été présentées

**Les CAUE aident à fabriquer les territoires et la ville de demain,  
en déployant une approche toujours culturelle et pédagogique.**

Les CAUE mettent en présence, dans la même chaîne de valeurs et d'objectifs tous les acteurs de proximité :

→ ceux qui vivent les territoires durables et la ville de demain, les citoyens, les décideurs publics, les acteurs socio-économiques ;

→ ceux qui pensent les territoires durables et la ville de demain, les chercheurs, les universitaires, les enseignants ;

→ ceux qui conçoivent les territoires durables et la ville de demain, les urbanistes, les architectes, les paysagistes ;

→ ceux qui construisent les territoires durables et la ville de demain, les aménageurs, les promoteurs, les constructeurs.

→ 8 381 collectivités territoriales ont eu recours aux CAUE en 2012

→ 18 117 conseils leur ont été délivrés

→ 60 % des communes adhèrent directement aux CAUE ou indirectement via leurs intercommunalités

**Alors qu'est résolument engagé l'acte III de la décentralisation :**

**Les CAUE sont une solution de savoir faire de proximité, à l'écoute de toute la variété d'interrogations et de besoins de toutes les collectivités, des professionnels et des populations.**

**Les CAUE sont une plateforme locale unique d'expertises mettant en présence l'ensemble de ces acteurs, et sont particulièrement qualifiés pour les faire dialoguer ensemble.**

La clé de leur succès repose sur un socle à préserver :

→ l'insécabilité de leurs missions, qui fonde la qualité de son intervention et favorise une connaissance augmentée du territoire ;

→ leur gouvernance rassemblant tous les acteurs du cadre de vie, inscrite dans des statuts-types ;

→ leur financement, issu d'une ressource fiscale, qui est lié à leur mission d'intérêt général et se fait l'expression du lien entre l'assujetti à la taxe d'aménagement et le bénéficiaire ultime de toute son activité.

Les CAUE pourront articuler efficacement leur activité avec celle des ingénieries également présentes dans les territoires, anticiper le renouvellement du service au public et contribuer à relever les défis auxquels la société doit faire face.

En 2013, 1 300 professionnels CAUE et 2 000 administrateurs sont au service de la culture architecturale, urbaine et environnementale, au service des territoires et œuvrent pour des conditions et un cadre de vie de qualité pour tous.